

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE**

SICAD

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du ministre du tourisme en date du
(JORT n°du.....)

Organisme : office du thermalisme

Domaine de la prestation : les prestations soumises au régime des cahiers des charges

Objet de la prestation : fixation des conditions générales d'organisation de l'exploitation et de production dans le secteur des eaux conditionnées

Conditions d'obtention

- Conformité aux normes et aux conditions du cahier des charges

Pièces à fournir

- Cahier des charges signé

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
<ul style="list-style-type: none">- Exécution conforme au cahier des charges- Visite et constat du lieu avant l'ouverture- Levée des réserves éventuelles	<ul style="list-style-type: none">- Comité permanent des eaux conditionnées- Comité médical- Direction de l'exploitation	<ul style="list-style-type: none">- 6 mois renouvelables en cas de levée des réserves et sans délai s'il n'y a pas des réserves

Lieu de dépôt du dossier

Le service : office du thermalisme
L'Adresse : 10 rue de Médine- 1002 - Tunis

Lieu d'obtention de la prestation

Le service : office du thermalisme
L'Adresse : 10 rue de Médine- 1002 - Tunis

Délai d'obtention de la prestation

- 6 mois renouvelables en cas de levée des réserves et sans délai s'il n'y a pas des réserves

Références législatives et /ou réglementaires

- Arrêté du ministre du tourisme et de l'artisanat du 8 mars 2004 portant approbation du cahier des charges fixant les conditions générales d'organisation, de l'exploitation et de production dans le secteur des eaux conditionnées.